

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 63 (1966)
Heft: 7

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Avis administratifs

La Centrale romande des miels communique :

La CRM informe ses membres que dans son assemblée du 4 juin dernier, elle a pris les décisions suivantes :

D'après l'art. 37 des statuts, le Conseil d'administration fixe le prix à payer aux membres à la livraison de leur miel. Celui-ci doit être au minimum de 90 % du prix fixé par la Fédération suisse des sociétés d'apiculture.

En 1964, le prix officiel étant fixé à Fr. 7.50, la Centrale devait verser Fr. 6.75. Or, il a été payé Fr. 7.— sur lesquels il ne sera plus rien versé.

Pour 1965 : sur le prix payé de Fr. 6.50, une ristourne de Fr. 0.50 sera faite par kg. de miel livré.

Pour 1966, il a été décidé de payer le prix officiel de Fr. 7.50 moins le 5 % pour frais d'entreposage et d'intérêts. Le miel de colza sera payé Fr. 0.50 de moins.

Tous les envois doivent se faire franco Gland.

Le miel devra être propre, contrôlé par la SAR et la carte de contrôle devra parvenir à la gérance, dépôt de Gland le plus rapidement possible. Il ne sera accepté que dans les bidons neufs de 25 kg fournis par la Centrale et facturés Fr. 3.—.

Ces bidons devront peser 26 kg. 500, tare comprise.

Toutes ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

Les apiculteurs qui désirent faire partie de la Centrale romande des miels sont priés de consulter le journal de mai 1966.

Le Conseil d'administration.

Canton de Vaud

Mise sous séquestre

Les communes de Cuarnens, Montpreveyres, Vallorbe, Montherod, Renens, Blonay (la localité), Vich et les hameaux de Praz Charbon/Savigny, La Saujallaz/Lutry sont mises sous séquestre pour loque américaine.

Les communes de Bière et Mutrux sont mises sous séquestre pour acariose.

Levée de séquestre

Le séquestre est levé dans les communes d'Orges, Aigle, Montricher, Oron-la-Ville, Chavornay, Cully, Chevroux, Henniez, Villarzel, Novalles et Vugelles.

NOUVEL INSPECTEUR DES RUCHERS

Pour remplacer M. Louis Fardel, démissionnaire, en qualité d'inspecteur régional des ruchers pour les cercles de Grandson et de Concise, le Conseil d'Etat a nommé M. Constant Meylan, domicilié à Yverdon.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouvel inspecteur et espérons qu'il trouvera beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

G. Golay, inspecteur cantonal.

Canton de Neuchâtel

MISE A BAN

Vu l'apparition d'un foyer de loque américaine,
l'Office vétérinaire cantonal et l'Inspectorat cantonal des ruchers,

décident :

Article premier. — Les territoires communaux de Couvet et de Travers sont mis à ban.

Article 2. — Dans les régions mises à ban, tout trafic d'abeilles ainsi que tout changement d'emplacement des colonies sont interdits.

Article 3. — Les contraventions à la présente décision sont punies conformément aux prescriptions fédérales en la matière.

Article 4. — La présente décision entre immédiatement en vigueur et sera insérée dans la « Feuille officielle » et le « Journal suisse d'apiculture ».

Neuchâtel, le 25 mai 1966.

L'inspecteur cantonal
des ruchers :
J.-P. Gobbo

Le vétérinaire cantonal :
Dr Staehli

Maladies des abeilles en mai 1966

Canton/district	Localité	Cas	Canton/district	Localité	Cas
Acariose					
<i>St-Gall</i>			Sargans		
Obertoggenburg	Ebnat-Kappel	1		Flumserberg	1
Untertoggenburg	Ganterschwil	1	Wil	Walenstadt	1
Loque américaine					
<i>Appenzell A.Rh.</i>			<i>Soleure</i>		
Vorderland	Reute	1	Kriegstetten		
<i>Bâle campagne</i>			<i>Tessin</i>		
Arlesheim	Allschwil	1	Locarno		
<i>Berne</i>			Lugano		
Berne	Berne	1	Mendrisio		
	Bümplitz	1	Valle Maggia		
	Gasel	1			
	Geristein/Bolligen	1	<i>Valais</i>		
Bienne	Bienne/Madretsch	2	Leuk		
Fraubrunnen	Schönbühl	1	Rarogne-Ouest		
	Wiggiswil	1	Zurich		
Frutigen	Zuzwil	2	Bülach		
	Krattigen	2	Zoug		
Interlaken	Aeschi	1	<i>Genève</i>		
	Burglauenen	1	Rive gauche		
	Grindelwald	2			
Wangen a.A.	Wangenried	1	<i>Neuchâtel</i>		
Delémont	Löwenburg	1	Val-de-Travers		
	Ferme d'Essert-Talin,				
	Gem. Vermes	1			
Franches-Montagnes	Soubey	1	<i>Fribourg</i>		
Moutier	Malleray	1	Veveyse		
Porrentruy	Boncourt	1			
	Porrentruy	1			
	Vendlincourt	1	<i>Vaud</i>		
<i>Grisons</i>			Aubonne		
Heinzenberg	Cazis	1	Orbe		
	Scheuenberg/Cazis	1	Lausanne		
Moesa	Sta. Maria in Calanca	1			
<i>Lucerne</i>					
Entlebuch	Schüpfheim	1	<i>Valais</i>		
Hochdorf	Eschenbach	1	Leventina		
	Oberhüslen/Emmen	1	Zurich		
<i>Schwytz</i>			Bülach		
Schwytz	Steinen	1	Bachenbülach		
			Oberglatt-Hofstetten		
Franches-Montagnes	La Fonge, Soubey	1	Horgen		
<i>Grisons</i>					
Albula	Mon	1	<i>Entremont</i>		
Heizenberg	Almens	1	Hérens		
	Cazis	1			
	Schauenberg/Casiz	1			
	Masein	1	<i>Vaudois</i>		
	Thusis	1	Viège		
<i>Obwald</i>			Vaud		
			Aigle		
	Edisried b/Sachseln	1	Morges		
			Payerne		

Section apicole du Liebefeld